

République française  
TARN  
CADALEN - COMMUNE

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025  
Date de réception de l'AR: 18/03/2025  
081-218100469-DE\_2025\_08-DE  
A G E D I

Séance du jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 25/02/2025

Le jeudi 06 mars 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Peggy AMALBERT,

<b>En exercice : 17</b>	<b>Présents :</b> Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL,
<b>Présents : 14</b>	Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphane POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
<b>Représentés : 1</b>	
<b>Absents et excusés : 2</b>	<b>Représentés :</b> Christian DAVALAN représenté par Martine GRANET
<b>Pour : 14</b>	<b>Excusés :</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>Absents :</b> Denise STEVENSON, Gérard ASSEMAT
<b>Abstentions : 0</b>	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Stéphane POUGET

Délibération n°DE\_2025\_08

Objet : Vote Compte Financier Unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu l'avis de la commission des Finances du 06 mars 2025 ;  
Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Cadalen ;  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant les éléments susvisés et suivants

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	758 995,35	0,00	1 247 549,44	0,00	2 006 544,79
Opérations exercice	853 769,08	1 131 430,69	1 093 015,71	1 174 280,27	1 946 784,79	2 305 710,96
Total	853 769,08	1 890 426,04	1 093 015,71	2 421 829,71	1 946 784,79	4 312 255,75
Résultat de clôture		1 036 656,96		1 328 814,00		2 365 470,96
Restes à réaliser	0,00	0,00	634 363,08	80 000,00	634 363,08	80 000,00
Total cumulé	0,00	1 036 656,96	634 363,08	1 408 814,00	634 363,08	2 445 470,96
Résultat définitif		1 036 656,96		774 450,92		1 811 107,88

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 14 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention,  
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,  
**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de CADALEN  
**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la  
présente délibération.

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,  
Sébastien BRAYLE



Date de transmission de l'acte: 18/03/2025  
Date de reception de l'AR: 18/03/2025  
081-218100469-DE\_2025\_08-DE  
A G E D I

Le Maire,  
Sébastien BRAYLE

Le/La secrétaire  
Stéphan POUGET

Mis en ligne le : 19/03/2025